

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2025
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt cinq, le dix juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Bérolles en Mauges, en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de M. Pierre-Marie CAILLEAU, Maire de la Commune.

Présents : M. Pierre-Marie CAILLEAU, Mmes Joëlle POUDRÉ, Catherine PAPIN, M. Michel CHEVALIER, Mmes Corine CHAUDON, Marie-Christine GALY, Mrs Laurent LARGEAU, René RIPOCHE, Didier BUCELET, Ludovic CORABOEUF, Anthony PINEAU, Mmes Virginie SUPIOT et Emmanuelle BUREAU.

Excusés : Mrs Arnaud METAYER, Jean-Pierre CASSIN, Mmes Catherine SURUSCA, Liliane MARTIN, M. Aurélien THOMAS et Mme Caroline RIPOCHE.

A donné pouvoir : M. Arnaud METAYER à Mme Marie-Christine GALY, M. Aurélien THOMAS à Mme Virginie SUPIOT et Mme Caroline RIPOCHE à M. Anthony PINEAU.

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle BUREAU.

Convocation du 30 mai 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 13

Conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 20 juin 2025.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL PRÉCÉDENTE

M. Le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler sur le Procès-Verbal de Conseil Municipal de la séance du 12 mai 2025. Aucune remarque n'est faite, le Procès-Verbal est adopté.

DEMOGRAPHIE

Situation démographique 2025, arrêtée au 07 mai 2025 :

	Naissances	Mariages	Décès
janvier 2025	1	0	0
février 2025	1	0	0
mars 2025	0	0	1
avril 2025	0	0	1
Mai 2025	3	1	1
TOTAL ANNEE 2025	5	1	3

Décisions du Maire

M. Le Maire informe le Conseil des décisions prises en mai 2025, en vertu des délégations qui lui sont accordées par le Conseil Municipal (DCM15-2020, DCM54-2020 et DCM35-2021), dans le cadre de l'article L2122-2 du CGCT

Pas de « Décision du Maire » en mai 2025.

Lotissement du Logis – Intégration de la voirie dans le Domaine public

M. Le Maire et Mme Joëlle POUDRÉ, Première Adjointe, informent le Conseil, que la voirie définitive du Lotissement du Logis est terminée.

Les parcelles de voirie apparaissant dans le Domaine privé de la Commune, doivent maintenant être intégrées dans le Domaine public communal. La rétrocession des réseaux à Cholet Agglomération pourra se faire ensuite.

Il s'agit des parcelles suivantes, dont les références cadastrales sont :

section AD n°166, section AD n°181, section AD n°208, section AD n°212, section B n°1992 (rue du Logis), section AD n°211 (impasse de la Chaintre), section B n°1993 (impasse du Prés clos) et section AD n°174 (allée de la Réunière).

M. Le Maire propose au Conseil, d'intégrer l'ensemble des parcelles énumérées ci-avant, dans le Domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'intégrer l'ensemble des parcelles énumérées ci-avant, dans le Domaine public.
- **CHARGE** M. Le Maire, d'effectuer les démarches nécessaires auprès des services du Cadastre.
- **AUTORISE** M. Le Maire ou l'un de ses Adjointes, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

CHOLET AGGLOMÉRATION – PLUi-H

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUi-H) DE CHOLET AGGLOMÉRATION - AVIS DE LA COMMUNE DE BEGROLLES EN MAUGES

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 18 septembre 2017, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Cholet Agglomération a été prescrite.

Le projet de PLUi-H a été élaboré en prenant appui sur le diagnostic et sur l'état initial de l'environnement, finalisé en octobre 2020, qui a mis en exergue les constats, les enjeux et les défis du territoire. Cet état des lieux a permis de déterminer le parti d'aménagement retenu pour les prochaines années, traduit par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Un débat sur les orientations générales du PADD a ainsi eu lieu au sein des Conseils municipaux de l'ensemble des communes membres de Cholet Agglomération et lors de son Conseil de Communauté du 17 février 2025.

Le projet de PLUi-H propose une organisation spatiale en définissant quatre niveaux : pôles d'attractivité, centralités relais, communes de proximité et autres communes, en compatibilité avec l'armature établie par le SCoT. Ce maillage territorial structuré prend en compte la diversité du territoire et sert d'appui à la définition des perspectives de développement.

Dans le respect du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le PLUi-H se donne comme ambition de concilier la poursuite du développement économique du territoire, tout en apportant des réponses favorables au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans un cadre de vie qualitatif. Cette ambition se décline dans les trois axes du PADD :

- Maintenir Cholet Agglomération comme 2^e bassin industriel des Pays de la Loire
- Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire
- Renforcer la qualité de vie des Choletais
-

Ces orientations sont ensuite traduites dans l'ensemble des pièces réglementaires.

Le projet de PLUi-H 2021-2041 a fait l'objet d'une communication et d'une concertation, depuis sa prescription et jusqu'à l'arrêt du projet.

Les élus de la Commune de Bégrolles en Mauges ont ainsi été, tout au long de la procédure, associés à la définition du projet, à travers notamment leur participation aux différentes instances de réflexion (ateliers thématiques, commissions, réunions publiques) et de décision (comité de pilotage, Bureau communautaire, Conférence Territoriale, Conseil de Communauté) de l'Agglomération.

Par l'ensemble de son contenu, le projet tel que présenté est compatible avec les objectifs de développement de la Commune de Bégrolles en Mauges,

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur le projet de PLUi-H de Cholet Agglomération.

Le Conseil Municipal de la Commune de Bégrolles en Mauges,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 153-15 et R. 153-5,

Vu la délibération n° VI-1 du Conseil de Communauté de Cholet Agglomération en date du 18 septembre 2017 prescrivant l'élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation et de collaboration avec ses communes membres,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2024, actant de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD, en son sein,

Vu la délibération n° V-1 du Conseil de Communauté de Cholet Agglomération en date du 17 février 2025 modifiant les modalités de gouvernance du PLUi-H en phase " règlement ",

Vu la délibération n° V-2 du Conseil de Communauté de Cholet Agglomération en date du 17 février 2025 actant de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD du PLUi-H,

Vu la délibération n° V-3 du Conseil de Communauté de Cholet Agglomération en date du 19 mai 2025 arrêtant le projet de PLUi-H,

Vu le courrier du Vice-Président de Cholet Agglomération en date du 21 mai 2025 soumettant pour avis à la Commune de Bégrolles en Mauges, le projet arrêté de PLUi-H de Cholet Agglomération,

Considérant que la gouvernance mise en place pour l'élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération a permis aux représentants de la Commune de Bégrolles en Mauges de participer à la définition du projet,

Considérant que le projet arrêté de PLUi-H de Cholet Agglomération est compatible avec les objectifs de développement de la Commune de Bégrolles en Mauges,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : d'émettre un avis favorable au projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Cholet Agglomération.

Chemin de « La Haute Vernière »

M. Le Maire informe le Conseil, que le propriétaire du chemin rural de « La Haute Vernière », souhaiterait céder pour l'€uro symbolique, une partie de celui-ci à la Commune. Le chemin serait ensuite entretenu par les services de Cholet Agglomération.

A l'aide du vidéo-projecteur, le Maire expose au Conseil la situation de ce chemin, situé route du May sur Evre.

Après débat, il est décidé que la Commune pourrait acquérir une partie de ce chemin, allant de la sortie donnant sur la route du May sur Evre jusqu'au premier bâtiment. Les frais de bornage seraient pris en charge par l'actuel propriétaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'acquérir la partie du chemin en question, mais seulement si le propriétaire actuel en fait la demande officielle, et selon les conditions énumérées ci-avant.

Panneau de signalisation à « La Billonnière »

M. Le Maire informe le Conseil, que la Commune a reçu un courrier d'un riverain habitant au lieu-dit « La Billonnière », se plaignant du mauvais positionnement d'un panneau indicateur du Lieu-dit, implanté à l'intérieur du hameau, et non pas avant l'entrée du lieu-dit, au détriment de l'accès à sa propriété.

Après débat, il est décidé d'implanter un panneau plus petit à l'entrée de la propriété du riverain, et de laisser le panneau initial, trop grand pour être déplacé à l'entrée de la propriété dudit riverain, à son emplacement actuel.

M. Michel CHEVALIER, Adjoint à la « Voirie », est chargé de prendre contact avec l'intéressé.

Accessibilité au n°2 Rue des Bretonnais

M. Le Maire informe le Conseil, qu'une personne habitant la maison située au n°2, rue des Bretonnais, demande que le niveau du trottoir soit abaissé devant la sortie de cette maison, en raison des difficultés rencontrées pour y accéder, du fait qu'elle est handicapée et ne se déplace, en extérieur, qu'en fauteuil roulant électrique.

Au vu de la configuration actuelle du bord de trottoir au n°2 rue des Bretonnais, il est possible, et relativement aisé, d'accéder à cette demande.

Après débat, le Conseil **EMET** un avis favorable à la demande. Il est décidé de solliciter le Service Technique, afin de rabaisser le niveau du trottoir et d'implanter un trottoir « bateau » devant l'entrée de l'immeuble en question.

BÂTIMENTS, VOIRIE, ESPACES VERTS

Contrôle des Jeux

M. Michel CHEVALIER, Adjoint aux « Espaces verts », informe le Conseil que le contrôle des jeux des Aires de jeux par la société CBR se fera le 09 juillet 2025.

Matériels pour le ST

M. Michel CHEVALIER Adjoint aux « Espaces Verts » informe le Conseil qu'un devis d'entretien vient d'être signé concernant la tondeuse Gianni Ferrari pour un montant de 5 367,48 €, auprès de l'ets SERVIMAC de Jallais.

D'autre part, M. Michel CHEVALIER, Adjoint à la « Voirie » et aux « Espaces verts », informe le Conseil qu'un agent du ST suggère d'acquérir un désherbeur portatif à air chaud et gaz Ripagreen, essentiellement pour l'entretien du Cimetière, pour un gain de temps et moins de pénibilité.

Il est répondu qu'un désherbeur à eau chaude a déjà été acquis avec les Communes du May et de St Léger pour 35 000 € et que cette nouvelle dépense n'est pas prévue au BP 2025. A voir sur les prochains budgets.

M. CHEVALIER rappelle au Conseil, que des investissements importants ont été consacrés pour le ST récemment et ces dernières années, avec, entre autres, un tracteur neuf pour 28 500 €, et un camion benne pour 24 000 €.

Travaux de voirie rue du Bocage

Mme Joëlle POUDRÉ, Première-Adjointe, informe le Conseil que les travaux de réfection de la rue du Bocage, seront réalisés mi-septembre prochain par l'ets CHOLET TP. Les services de TPC (Transports Publics du Choletais) et de ramassage des déchets en seront avisés pour qu'ils s'organisent en conséquence.

M. Michel CHEVALIER, Adjoint à la « Voirie » propose que l'ets BRANGEON procède au balayage de la rue début septembre.

Tampons descellés

M. René RIPOCHE, Conseiller Municipal, informe le Conseil qu'il a remarqué un certain nombre de tampons descellés au niveau de la rue des Cèdres, et des Peupliers. D'autres Elus indiquent qu'ils ont constaté le même problème dans d'autres rues.

M. Michel CHEVALIER, Adjoint à la Voirie, indique au Conseil, qu'il donnera des directives au responsable du ST afin de contrôler l'ensemble des rues de la Commune et de remédier au problème.

DIVERS

Totem ZA « La Croix de Pierre »

M. Le Maire informe le Conseil, que le totem se trouvant à l'entrée de la zone artisanale de « La Croix de Pierre », sera bientôt changé par les services de Cholet Agglomération ».

DGF

M. Le Maire informe le Conseil, qu'il s'est associé au mouvement des Maires de Cholet Agglomération, afin de se plaindre auprès de l'Etat, de la diminution continue de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui constituait auparavant une ressource majeure pour les communes.

Pylônes électriques

M. Le Maire expose au Conseil, pour information, à l'aide du vidéo-projecteur, le courrier qu'il a envoyé à RTE, le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité français, concernant les pylônes électriques implantés sur le territoire communal, afin que les agriculteurs subissant continuellement les désagréments de l'installation de ces pylônes sur leur terre, puissent bénéficier d'une indemnisation annuelle régulière. RTE a bien pris note de la demande de la Mairie, et a répondu que la question était étudiée par ses services.

Conseil Municipal

M. Le Maire rappelle au Conseil que les ordres du jour sont peu chargés ces dernières années, pour les séances de Conseil de juin et juillet. Il suggère, pour les prochaines années, à la future équipe municipale, de n'organiser une séance de Conseil que fin juin et de supprimer celle de juillet.

Pour cette année 2025, M. Le Maire propose de ne pas programmer de séance de Conseil, en juillet prochain.

Le Conseil **EMET** un avis favorable à cette suggestion.

Cependant, M. Le Maire précise que les bureaux municipaux déjà programmés durant l'été, continueront à se tenir et qu'il se réserve le droit d'éventuellement réunir le Conseil Municipal en session extraordinaire, en cas d'événement important non prévu actuellement.

Culture

Mme Corine CHAUDON, Adjointe à la « Culture », informe le Conseil que la fête des 90 ans de la Musique bégrollaise, qui s'est tenue le samedi 07 juin dernier, a été une réussite malgré une météo peu engageante.

Le public était présent et les associations ont bien coopéré entre elles pour organiser l'événement.

M. Le Maire et Mme CHAUDON félicitent particulièrement les Bégrochristos, pour le succès de la manifestation.

CARISPORT

D'autre part, Mme CHAUDON évoque l'organisation Du tournoi CARISPORT. L'équipe brestoise arrivera le jeudi 31 juillet 2025, et sera reçue salle la Familiale pour un temps d'accueil des joueurs et des familles qui les hébergeront.

Journée Inter CME

M. Le Maire expose au Conseil, à l'aide du vidéoprojecteur, une photo de la journée inter CME qui s'est tenue à Cholet le samedi 26 avril dernier, où l'on voit les membres du CME de Bégrolles, qui ont participé à cette manifestation, ainsi que Laurent LARGEAU, Emmanuelle BUREAU et Catherine PAPIN, respectivement Adjointe, et conseillers municipaux, qui accompagnaient les enfants du CME (Conseil Municipal des Enfants).

Inauguration des aires de jeux

M. Laurent LARGEAU et Mme Emmanuelle BUREAU, Conseillers Municipaux, informent le Conseil, que l'inauguration des aires de jeux aura lieu le samedi 27 septembre 2025. Le scellement du Skate-Park a été fait et celui-ci est maintenant ouvert au public. Des photos du site seront prises afin de les communiquer sur Intramuros.

Circulation Poids-Lourds

M. René RIPOCHE, Conseiller Municipal, informe le Conseil qu'il a constaté que les camions poids-lourds des transports MÉRIAU, entreprise située aux « Landes fleuries », empruntent abusivement les routes communales et notamment les rues de la ZA de la « Croix de Pierre », au lieu d'utiliser la Départementale. M. Le Maire indique qu'il prendra contact avec l'entreprise.

Communication

Mme Virginie SUPIOT, Conseillère-déléguée à la « Communication », remercie les Elus pour la distribution du bulletin associatif 2025.

Termites

M. Michel CHEVALIER demande où en sont les contrôles effectués dans les maisons des particuliers, se trouvant dans le périmètre de contamination des termites, défini par Arrêté Préfectoral. M. Le Maire indique au Conseil que les administrés concernés, déposent progressivement en Mairie leur diagnostic. A ce jour, il n'y a toujours que deux foyers déclarés infestés de termites, alors que plus de la moitié des foyers concernés ont déjà procédé au contrôle, obligatoire en pareil cas.

Fréquentation de l'accueil collectif de mineurs « Les Loustics »

Mme Catherine PAPIN, Adjointe chargée des « Affaires scolaires », communique au Conseil les statistiques de fréquentation de l'accueil collectif de mineurs « Les Loustics ».

Moyenne sur mai 2025 :

-Périscolaire : 25 enfants par jour le matin / 44 enfants par jour le soir

-Le mercredi : 45 enfants par jour le matin / 38 enfants au repas / 33 enfants l'après-midi

Restaurant scolaire

Mme Catherine PAPIN, Adjointe chargée des « Affaires scolaires », informe le Conseil que :

-2 102 repas ont été servis, durant le mois de mai 2025 au Restaurant scolaire, soit en moyenne, par jour, 150,14 repas : 46,64 repas pour les maternelles et 103,50 repas pour les primaires.

AFFAIRES SOCIALES

Demandeurs d'emploi

Mme Catherine PAPIN, Adjointe chargée des « Affaires sociales », communique la situation du nombre de personnes inscrites comme demandeurs d'emploi en 2025 :

Mois	Total	Hommes	Femmes
janvier 2025	84	33	51
février 2025	88	38	50
mars 2025	94	36	58
avril 2025	95	35	60
Mai 2025	90	32	58

Le Maire

M. Pierre-Marie CAILLEAU

La Secrétaire de séance

Mme Emmanuelle BUREAU



PROCHAINE REUNION de CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 08 septembre 2025 à 20H30 en Mairie de Bégrolles en Mauges